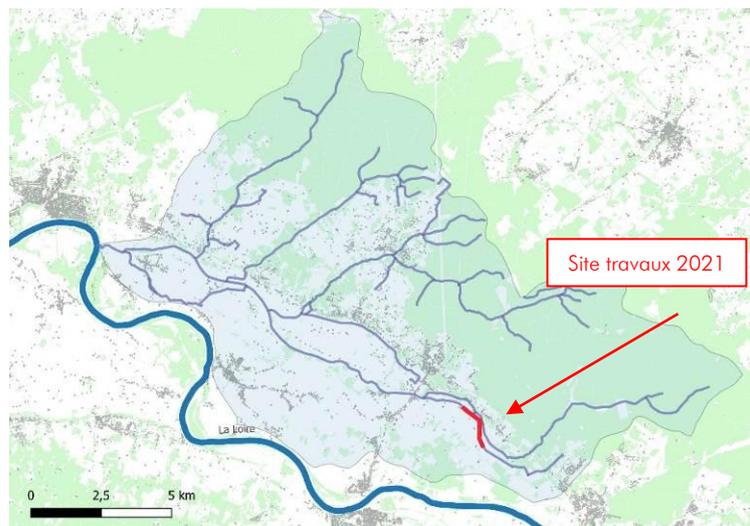


Le bassin de la Bonnée (182 km²) a pour exutoire la Loire au sud-est d'Orléans (45). Il compte près de 110 km de cours d'eau situés en plaine agricole et en forêt domaniale sur la tête de bassin versant. Le bassin a subi de lourdes modifications dans les années 60 : recalibrage, curage, drainage, etc.

Grâce au précédent contrat territorial, le cours principal de la Bonnée (20 km) est désormais libre depuis l'amont du bassin versant jusqu'à la Loire, seul un ouvrage géré par le Syndicat est encore en service.

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée commence son 3^{ème} contrat territorial, pour la période 2021-2023, avec une stratégie de reconquête des milieux aquatiques jusqu'en 2026. L'ambition est de renaturer près de 10 km du linéaire de la Bonnée d'ici 2026.



L'année 2021 a ainsi débuté par la restauration hydromorphologique de 1,6 km de cours d'eau.

La portion restaurée ici présentée représente 700 m du cours de la Bonnée et 900 m d'un ru : le Rançon.

Ce linéaire s'écoule entre champs cultivés et prairies, le lit est surcalibré, incisé, colmaté, envasé présente principalement un faciès lentique et une faible lame d'eau en période d'étiage.

Avant / Après renaturation sur la Bonnée



Maître d'ouvrage : Le Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée (SMBB)

Période et durée des travaux : de mi-septembre à mi-octobre 2021 (environ 20 jours de chantier sur 1 mois)

L'objectif des travaux : Les techniques de restauration hydromorphologique retenues sont : l'installation de banquettes gravo-caillouteuses, le retalutage de berge, la recharge granulométrique.

L'impact attendu de ce type de restauration du lit de la rivière est de :

- retrouver une dynamique d'écoulement en période de basses eaux permettant de chasser les vases accumulées dans le lit, limiter le réchauffement et de mieux oxygéner l'eau de la rivière
- freiner l'érosion, l'incision des berges
- retrouver les conditions pour que la végétation (type humide et aquatique) s'installe et ainsi qu'elle participe à la filtration de l'eau de la rivière afin d'améliorer sa qualité.
- retrouver différentes vitesses d'écoulement et de profondeurs pour augmenter les capacités d'accueil pour la vie aquatique
- retrouver une valeur paysagère et un fonctionnement plus naturel du cours d'eau
- conserver les usages actuels mais réduire l'impact des travaux de recalibrage

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Avant / Après intervention sur la végétation



Avant / Après renaturation sur le Rançon



Avant / Après retalutage



Les banquettes seront submergées en période de hautes eaux, pour ne pas faire obstacle à l'écoulement à cette période. De plus, leur rugosité viendra dissiper la force du courant. Ce cours d'eau de 2^{ème} catégorie présente sur le secteur des espèces telles que : la bouvière, le chevesne, le goujon, la loche franche, le rotengle, la perche (2018). Le Ravoir proche présente des populations de lamproie de Planer. Un des objectifs recherchés créer de nouveaux habitats à ces espèces par la renaturation du cours d'eau.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Coût total de l'action : 76 547 € TTC.

Travaux hydromorphologiques : 58 589€ TTC (réalisés) ; Travaux d'accompagnement : 17 958 € TTC (en cours)

Financement de l'action :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne 50%, Région Centre-Val de Loire 20%, Département du Loiret 10%, SMBB 20%.

Entreprise / Régie : L'entreprise Bonneau and Cie à Saint Benoît sur Loire (45).

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Les travaux de dégagement de la végétation ont duré près de 10 jours : broyage d'un linéaire important d'épines, élagage des arbres à l'intérieur du lit.

Sur 1,6km, 785 tonnes soit 520 m³ de matériaux alluvionnaires 20/80 mm ont été apportés pour créer les banquettes et 120 tonnes de matériaux 10/20 pour de la recharge granulométrique soit 80 m³.

Soit un total de 600 m³ de matériaux sur 1,6 km en provenance d'une carrière située à 4km du chantier. Les calibres ont été choisis selon la taille des sédiments trouvés sur le secteur.

Le retalutage était autorisé par les riverains sur 900 mètres de rives. Il a été privilégié de retaluter au-dessus des banquettes créées, à l'endroit où les berges présentaient d'importantes galeries de ragondins, tout en évitant le retalutage face à une bannette opposée (zone érosion).

Sur ces 900 m, un troupeau de bovin sera réinstallé, le choix a été fait de replanter une ripisylve et de clôturer. La bande de terre qui doit recevoir les plantations a été décompactée sur 15 cm d'épaisseur et 2,5 m de large afin de permettre l'installation des plants malgré la présence de racinaire d'épines noires.

Intervention	Coût
Végétation	8292 € TTC pour 1692 ml de cours d'eau
Mise en place des matériaux et retalutage	48 773 € TTC pour 600m ³ de matériaux sur 1,6km
Installation/repli de chantier	1 524 € TTC
Plantation et clôture	17 958€ TTC sur 900m

Informations sur les aspects administratifs :

- Travaux réalisés dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2020 portant Autorisation Environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement, et Déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.
- Echanges en amont avec le service agricole de la DDT pour la circulation d'engins sur bandes enherbées, la remise en état, ainsi que l'impact du retalutage sur les aides PAC (calcul des DPB).
- Etablissement de convention avec tous les propriétaires et exploitants, une quinzaine d'interlocuteurs. Réunion de riverains avant travaux.

Documents utilisés disponibles sur demande : Pièces du marchés public (CCTP, CCAP, AE, DPGF, RC)

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

L'installation des banquettes a permis, l'accélération des vitesses de courant.

La hauteur des banquettes semble bien calée, pas de submersion suite à des précipitations moyennes.

Suivis :

- Etat piscicole initial existant sur secteur de travaux proche (2018).
- Suivis macro-invertébrés en 2021 avant travaux et prévu à n+3.
- Suivis annuels de l'évolution hydromorphologique prévus.

Commentaires :

Difficulté à faire accepter aux riverains le principe du retalutage dans le contexte des exploitations agricoles.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Aurélie GRISON - 06.87.07.28.42 - sibbonne@orange.fr

Président du Syndicat au moment de travaux : Gilles BURGEVIN

SMMB, 8 place du Martroi, 45730 Saint- Benoît sur Loire

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

